

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2018 A 20H00**

PRESENTS : Ghislaine LE ROCHELEUIL, Jean-Pierre MANCEAU, Chantal HEBING, Olivier CHERE, Christian GUIGNET, Jacques LEVY, Clarice DELAVOIX épouse CHEVALIER, Danilo CORNUAULT, Claude JOUSSELIN, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : Jacqueline POGET (procuration à C. HEBING), Willy DRILLAUD, Yann HERCOURT (procuration à O. CHERE) Sandrine PAJOT-PONTAC (procuration à Ghislaine LE ROCHELEUIL), Anne - Lise BOUQUET (procuration à C. JOUSSELIN), Catherine LACOMBE (procuration à Jean-Pierre Manceau) Jacqueline FOURCAULT (procuration à Christian Guignet),

ABSENTS : Jean-Michel BOUZON, Jean-Bernard SALLE, Serge LACEPPE

Secrétaire de Séance :

Ordre du jour :

- 1) Syndicat de voirie : convention assistance technique
- 2) Validation des devis pour réfection des sols de l'école
- 3) Baux ruraux
- 4) Validation du Schéma Directeur des Eaux Pluviales
- 5) Budget communal : décision modificative N° 2
- 6) Clôture du budget de la Caisse des Ecoles
- 7) Demande d'annulation de la dénomination du Chemin Jacques Jamain
- 8) Proposition de renommer le chemin
- 9) Proposition de dénommer une voie « Jacques Jamain » sur la commune de Saint-Just-Luzac
- 10) Questions diverses

Délibération N° 2018-62

Considérant l'article L 2121-17 du CGCT,

Le quorum n'étant pas atteint à l'ouverture de la séance, la présente séance de conseil municipal est annulée et reportée une date ultérieure.

Séance levée à 20h30